

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Le DOUZE FEVRIER DE L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Etaient présents : MM. COQUELET, AVOLLÉ, BALUT, AÏT BABA, COPLO, NDIAYE. Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, DEBOISSY, BATAILLE, GÜTH, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Etaient excusés : MM LEGO, GHOUl, MARC, LECERF, GRESSENT, GUILLON, GASSA, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, TERNISIEN, DELIENCOURT, MANTSOUAKA-MASSALA.

Étaient absents : MM. GODEFROY, THIERY.

Avaient donné pouvoir : M. LEGO à Mme DUVALLET, M. GHOUl à M. AVOLLÉ, Mme LOUBASSOU à Mme BENAMARA, M. MARC à M. COQUELET, M. LECERF à Mme ALTUNTAS, M. GRESSENT à Mme ROUSSELIN, Mme TERNISIEN à M. BALUT, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, M. GASSA à Mme DORDAIN, M. SABIRI à M. AÏT BABA, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à M. JAMET.

M. Christian AVOLLÉ
est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIÈRES, EL OUERDIGHI, VANHOVE, LHERNAULT et Mmes ECHARD-GOUBERT, BOULANGER, GALLÉ-TESSONNEAU, BELLENGER, ZAPPIA.

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

ORDRE DU JOUR

		Page
	Désignation d'un (e) secrétaire de séance	2
	Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2024	2
	Informations générales	2
	Compte-rendu de délégations du Maire	10
	PROJETS DE DELIBERATIONS	
1	Finances	
	Budget primitif 2025 – Budget principal	13
	Service de stationnement de vélos - Création d'une convention de mandat de gestion pour la perception des recettes	14
2	Vie associative - Subvention	
	Subventions aux associations sportives - Attribution	15

	Subventions aux associations culturelles - Attribution	18
	Subvention à l'association La semaine des 4 jeudis - Attribution	23
	Convention d'occupation des équipements de la Ville par le SDIS – Autorisation	24
3	Renouvellement urbain	
	Avenant n° 4 à la convention de renouvellement urbain - Autorisation	25
	Renouvellement Urbain – Convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du balcon urbain et de la place du Pas du Coq - Autorisation	26
4	Développement durable	
	Création du dispositif « Coup de pousse : un arbre dans mon jardin, un arbre pour la Ville » – Règlement d'attribution	28
5	Ressources humaines	
	Parcs et jardins – Création de deux postes de gardien et attribution d'un logement de fonction pour occupation précaire avec astreinte	29
	Mise en place d'une charte de bon usage des ressources internes téléphoniques et numériques de la commune et du CCAS - Autorisation	31
	Modification du tableau des effectifs	33

◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇

M. le Maire procède à l'appel nominal.

◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. le Maire propose la désignation de M. Christian Avollé
 Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇

DÉVELOPPEMENT URBAIN

○ **Chaussée des Berges**

• **3F Normanvie :**

- **Début du chantier** de construction de **105 logements**
- Pour mémoire, il s'agit de **logements type PLS** à destination des **actifs** et des **jeunes**

• **Kaufman :**

- **Va déposer un permis** pour construire un immeuble de **25/30 logements** mixant PLS et LLI

- Dans le **prolongement de sa résidence de 80 logements** actuellement en construction (le 2^e étage sort de terre)
- **Projet de reconstruction sur l'ancien collège Pierre Mendès France**
 - **Nexity** :
 - Pose des 3 premières pierres le vendredi 7 mars dernier
 - Pour mémoire, il comportera **4 projets** :
 - **Résidence senior** (82 logements) portée par **QUEVILLY HABITAT**, qui fait un premier pas dans l'Eure
 - **Habitat inclusif**, projet poussé par le Dr Cléry Melin ; 30 logements en bordure de la voie Dagobert
 - **40 logements à la vente ou en investissement** dont 11 ont déjà trouvé acquéreur
 - **40 logements**, en front de l'avenue des Falaises, en **PLS ou LLI** (SILOGE est sur les rangs)

RENOUVELLEMENT URBAIN

- **Aménagement des voiries structurantes**
 - **Chaussée de Léry** :
 - Les **plantations** ont démarré le **3 février**
 - Les **marquages et potelets** seront installés dès que la **météo le permettra**
 - **Route des Lacs « Est » entre Victor Hugo et Eure** :
 - Les travaux se **termineront fin février**
 - **Route des Lacs « Ouest »** :
 - **Démarrage** des travaux **mi-février**, depuis la voie Blanche.
 - Des déviations seront mises en place
 - La **fin du chantier** est prévue pour le mois de **juin**
 - Une **réunion publique** sera organisée samedi 15 février prochain
 - **Voie verte**
 - Les travaux ont été présentés aux **riverains le 1^{er} février**
 - **Démarrage** mercredi **05 février**
 - Durée totale de **7 semaines**. Ils consistent à :
 - Réaménager la **voirie en sens unique**, de manière à créer **40 places de stationnement**, dont la moitié en evergreen.
 - Rajouter un dispositif de ralentissement
 - **25 arbres seront plantés** et 500m² de massifs plantés par des vivaces.
 - Des **aménagements d'« arbres de pluie »** : dispositif permettant de gérer encore plus efficacement l'infiltration sur place des eaux de ruissellement, tout en profitant à la végétation.
 - **Coût 320 000€**
- **Passerelle sur l'Eure**
 - La **pose du tablier** de la passerelle est prévue pour la semaine du **6 mars**
 - La **fin des travaux** est attendue pour **juin 2025**

Travaux secteur Mairie :

- Démolition **Pas du Coq** : évacuation des gravats en février
- Démolition **Climuche** : en cours de *désamiantage*
- **Démolitions Coulis et Place aux Jeunes** : en phase de **préparation de chantier**, une réunion publique à planifier au cours du mois de février
- **Aménagement d'un balcon urbain et de la place du Pas du Coq** :
 - Appels d'offres lancés en février
 - Pour un **démarrage des travaux prévu en juin**.
- **Démolition ancien gymnase Léo Lagrange**
 - **EPF Normandie** était empêché d'engager les travaux dans l'attente du vote du budget de l'État
 - Va **désormais** pouvoir **lancer les travaux**
 - **Création d'un parking végétalisé de 70 places**

DÉVELOPPEMENT DURABLE, PERFORMANCE ENERGETIQUE ET MOBILITES

- **Travaux sur des bâtiments**
- **La Rotonde**
 - Les travaux avancent et devraient se terminer en mars.
- **Piscine municipale : incidents**
 - Lors de l'arrêt technique de décembre pour la vidange des bassins, des **problèmes d'étanchéité** sont apparus dans le **petit bassin**.
 - Ne peut être remis en eau sans intervention lourde sur le carrelage actuel.
 - Par ailleurs, **une des deux chaudières a été remplacée** par un équipement plus performant et moins énergivore.
 - Mais l'exploitant a rencontré des **difficultés** pour la **remise en chauffe du grand bassin**, qui a mis **plus de temps que prévu** pour trouver une température de consigne normale.
- **Travaux de réfection de l'accueil et des vestiaires**
 - **Consultation lancée pour trouver un maître d'œuvre afin de réaliser ces travaux** (réhabilitation inscrite au BP2025 voté lors de la séance)

AFFAIRES SCOLAIRES

- **Conseil municipal des jeunes (CMJ)**
 - **Renouvellement du CMJ :**
 - 16 jeunes prolongent leur mandat.
 - 33 nouveaux élus (17 filles, 16 garçons).
 - **Actions citoyennes du CMJ :**
 - Inscription des jeunes élus dans 4 commissions :
 - Art et culture, Sport et santé, Solidarité et intergénération, Environnement et urbanisme

- **Programme de Réussite Éducative (PRE)**
 - **Bilan 2024 :**
 - Une activité soutenue : 117 parcours individualisés
 - Se répartit par tranche d'âge de la façon suivante :
 - 2-5 ans : 19 suivis
 - 6-10 ans : 44 suivis
 - 11-14 ans : 33 suivis
 - 15-17 ans : 21 suivis

CCAS – ACTION SOCIALE

- **Poursuite des permanences France Mutuelle :**
 - 40 contrats conclus sur décembre 2024 et janvier 2025
- **Résidence Logéo :**
 - Quasiment 100 candidatures pour cette nouvelle résidence qui comporte 82 logements

EMPLOI

- **Forum de l'emploi :**
 - Jeudi 27 mars 2025
 - 200 partenaires emploi de notre bassin d'emploi dont:
 - La Cosmétic Valley, LVMH, Schneider, Altitude Infra, APTAR, Carlo Erba, Essity, Véolia, Ashland, Manoir France, Intertech, Carrefour, Intermarché...

ENFANCE / JEUNESSE

- **Le Comptoir des jeunes :**
 - Ouverture de la Structure Info Jeunes au 104 bis rue grande (ancienne laverie) qui a pour vocation de devenir le **guichet unique des jeunes Rolivalois**.
 - Ses grandes missions sont :
 - Accueillir
 - Informer
 - Orienter
 - *Info Jeunes Val-de-Reuil offrira un accueil global, sur mesure, gratuit et anonyme, pour TOUS les Rolivalois de 15 à 25 ans*, en s'enrichissant de ses nombreux partenariats.
- **Agenda du service Enfance**
 - Vacances d'hiver du 10 au 21 février 2025
 - Plus de 2000 accueils prévus dans les centres de Loisirs ouverts :
 - Voie-Blanche, Trésorerie, Cerfs-Volants et Éléphant
 - Exemples d'activités :

- Les ateliers sports collectifs
- Les ateliers jeux de société
- Les ateliers environnement clean walk
- Balades au jardin sportif, médiathèque, ludothèque
- Les sorties : Laser game, escape game, bowling, patinoire...

SPORT

Événements passés

- **Le meeting de l'Eure**
 - S'est déroulé dimanche 2 Février
 - 2400 spectateurs présents
 - De très bonnes performances :
 - Agathe GUILLEMOT (recordwoman de France du 1500m) qui bat le record de France du mile (1609m) en 4min 25s, 99
 - Le retour de Just Kwaou Mathey, après sa blessure au tendon d'achille qui prend une jolie 2^{ème} place en 7,52 sur 60m haie derrière le polonais Jakub SZYMANSKI en 7,46
 - Adèle Gay a battu le record de France Espoirs (U23) en 4'34"67 sur le Mile
 - Clément Rabreau 2e au 3000m marche en 11'49"43
 - Vanessa Denisselle 4e au 3000m marche en 13"28"46 Record Personnel

On en profite pour signaler qu'Ishak DAHMANI est devenu champion de Normandie de cross « Espoir » à Valognes le 26 Janvier dernier.

- **Venue des judokas de haut niveau le 31/01**
 - A l'initiative de la famille DELANNOY et du club JUDO des 2 RIV
 - Au complexe Léo LAGRANGE
 - En présence de :
 - Misato NAKAMURA
 - 3 fois championne du Monde dans la catégorie -52kg
 - Médaillée de bronze aux Jeux Olympiques de Pekin 2008 et de Rio 2016
 - Ryunosuke HAGA
 - Champion du Monde en 2015 dans la catégorie 100kg
 - Médaillé de bronze aux Jeux Olympiques de Rio 2016
 - Larbi BENBOUDAOUD
 - Champion du Monde en 1999 dans la catégorie 66kg
 - Médaillé d'argent aux Jeux Olympiques de Sydney 2000
 - + de 270 judokas sur les tatamis rolivalois.
- **Label jeune excellence pour Le FCVR**
 - Le label récompense le club pour la qualité de son accueil au sein de son école de football.
 - Cette qualité se mesure notamment au regard des encadrants formés.
 - Après ce label, l'objectif du club est de décrocher celui de « Toutes Foot » pour souligner ses engagements en direction du football féminin.

- **La classe PREMS (section athlétisme) de Victor-Hugo**
 - Ces **13** élèves s'entraînent chaque mardi, sur le temps scolaire, séance co-animée par le VRAC et les enseignants.
 - Le mercredi, ils suivent les séances du VRAC sur leur temps personnel.
 - Le jeudi, les élèves rattrapent une heure de cours où ils apprennent les fondamentaux autour de l'athlétisme.
 - Les licences et les interventions sont prises en charge par la Cité éducative.
- **Racketlon** samedi 15 février
 - Une première sur le territoire !
 - **4 des 10 meilleurs licenciés de la Fédération Française de Racketlon seront présents.**
 - Seule compétition de racketlon de Normandie !
 - Le tournoi rassemble **le tennis de table, le badminton, le squash et le tennis** :
 - Les joueurs enchainent 4 manches de 21 points, une manche dans chaque discipline
 - Le vainqueur est celui qui totalise le plus de points.
 - Compétition organisée par les clubs locaux VRTS, CSTT et BVRL.
 - Une dizaine d'inscrits du VRTS et du BVRL sur 80 participants.
 - En fonction du succès, le **tournoi pourrait s'étendre sur deux jours l'an prochain**, avec une journée pour les engagés en simple, une seconde pour les engagés en double
- **VRAC, conférence sur le dopage** jeudi 27 février – 20h30 – Stade Jesse-Owens
 - Le VRAC propose une **conférence intitulée « Comment gagner dans un environnement ultra compétitif ? »**, animée par Christophe Bassons, ex-coureur cycliste ayant couru sous le maillot de Festina à la fin des années 1990.
 - Conférence ouverte à tous, mais inscription obligatoire.

CULTURE

- **Festival Aventure Manga** le samedi 25 janvier
 - **Plus de 800 personnes accueillies** sur la journée à la **médiathèque et en soirée au cinéma les Arcades**
 - **5 artistes présents** pour proposer différents ateliers + nos partenaires locaux :
 - Conservatoire, ludothèque, Cyberbase, Librairie Quai des Mots, David Barthan et son commerce Otaku Tengoku...
- **80ème anniversaire de la libération des camps d'Auschwitz et Birkenau** – lundi 27 et mardi 28 janvier 2025
 - Un public attentif et intéressé à chacun des évènements.
 - Public en **journée : plusieurs classes de 2^{nde} du lycée Marc-Bloch, d'apprentis du CFA, de jeunes de l'EPIDE, d'une classe de 3^{ème} du collège Montaigne.**
 - En **soirée**, les **parents se sont joints** à la représentation, environ 100 personnes présentes.

- **Visio avec Ginette Kolinka, le mardi 28 après-midi**
- Dès à présent, le Lycée travaille sur l'**Hommage aux Justes parmi les Nations – 6 mars 2025, à la MJA** :
 - Table ronde d'écrivains autour de la thématique génocidaire ;
 - En soirée, après une introduction menée par Serge Linkes, spécialiste de Joseph Kessel, sera proposée une représentation des « Mains du miracle » de J. Kessel.
- **Nouveauté : « Inscription scolaire, découvrez le plaisir de lire à Médiathèque »**
 - A partir de cette année et depuis le lancement des inscriptions scolaires, le lundi 3 février, **chaque inscription à l'école s'accompagne de l'inscription automatique à la médiathèque**.
 - Volonté de promouvoir la lecture publique et réaffirmation du caractère familial et de loisirs de cet équipement.
 - Chaque enfant, accompagné de ses parents, sera reçu sur rendez-vous pour une visite familiale et animée de la Médiathèque, où lui sera remise sa carte d'Abonné.
- **Break dance**
 - Spectacle à l'initiative de l'association « Savoir-Faire »
 - Prévu le samedi 8 février, reporté au 15 mars, à la MJA
 - Car la subvention du Département n'a pas été perçue et est indispensable au paiement des artistes prestataires de l'événement.
- **Arsenal**
 - **Du mardi 11 au dimanche 16 mars**, l'Arsenal propose la **Semaine de la Danse**.
 - 6 spectacles de danse proposés à l'Arsenal ou au Dancing.
 - C'est à l'issue de cette semaine de la danse que les contrats de Dominique Boivin et Jean-Yves Lazennec prendront fin. **Corinne Licitra arrivera le 2 avril**.

VIE ASSOCIATIVE

- **Mise à l'honneur des bénévoles**
 - **Samedi 18 janvier 2025**, à l'initiative de Benoît Balut
 - **23 bénévoles** mis à l'honneur
 - **Promus par leur association** : ARDF, Comité des jumelages, Epireuil, Hameau de l'Andelle et Noés, Les poulettes rolivaloises, RERS, Solidarité et Développement, Vivre ensemble, Sous le soleil exactement, VRAC et VDR Triathlon.
- **Formations PSL 27**
 - La Ville a souhaité **renouveler** son **partenariat** avec **Profession Sport Loisir 27**, qui dispense des « **Ateliers du dirigeant associatif** ».
 - La **première formation** 2025 a eu lieu le **samedi 25 janvier**, à la MJA.
 - Le **thème** abordé : « **Principes fondamentaux de la loi 1901 et les responsabilités du dirigeant bénévole** ».
 - Une quinzaine de participants, **9 associations représentées**

- Ces formations sont plébiscitées par les participants. Ils souhaitent être formés à la gestion des conflits, à l'accueil des publics, à la sécurisation des événements.
- Nous en tiendrons compte mais, pour l'heure, sont programmés des ateliers « le projet associatif », « les finances associatives » et « association et laïcité ».

JUMELAGES

- **Workington**
 - La **Chorale de Workington** viendra du **vendredi 28 novembre au lundi 1^{er} décembre**
 - Pour donner un **concert avec la chorale du Conservatoire**
- **Sztum et Ritterhude**
 - Le tournois de football prévu le 7 juin prochain n'aura finalement pas lieu, les Allemands ne pouvant se déplacer.
 - En revanche, le **Summer Camp**, prévu du **11 au 18 juillet**, pour accueillir des **adolescents de Sztum et de Ritterhude**, avec des adolescents rolivalois, **se prépare**.
 - L'idée est que les **années suivantes**, Ritterhude, puis Sztum, organisent **chacune leur tour, un camp similaire**.

EVENEMENTIEL

La Rolivaloise - dimanche 9 mars

- **18^e édition**
- Les inscriptions sont ouvertes depuis le 20 janvier. 170 inscrites au 4 février.
- **3 parcours** : 2.5km (au lieu de 3km), 5 et 10km
- En **loisirs ou en mode Chrono** (participants avec dossards à puces)
- **Départ unique à 10h30 = avenue des Falaises**
- **Arrivée = promenade des Tilleuls**
- **Village de la Rolivaloise**
 - Sur le **parking de la mairie**, différents stands :
 - CIDFF
 - Comité féminin 76
 - Ligue contre le Cancer 27
 - Association « Rêv'elle ta force » : la pratique du sport adapté dans le soutien et l'accompagnement des femmes atteintes de cancer du sein et autres pathologies féminines.
 - Association « Voix de fées » : prévention des violences sexuelles et sexistes
 - Guerlain, mise en beauté. Etc...
 - Animations ; duo musical « The Angies », Luluknet et ses Muppets (karaoké géant sur grand écran led de 6m2)
 - **Ouverture du village dès le samedi 08/03, de 14h à 18h**
 - **retrait des tee-shirts, dossards**
 - Et profiter également de la buvette de l'ASCOVAL et d'un massage AMA (massage assis).

Puces Moto - dimanche 6 avril

- **63^e édition** des Puces Moto par l'association « Moto Club des Vikings »

- **Nouveauté : Implantation des exposants sur la chaussée de la voie Blanche** (de la voie de l'Orée à la route des Sablons)
- **Village des commerçants rolivalois, sur le parking Signal**, se composera de :
 - Boulangerie des 4 saisons
 - Restaurant « Le Sabaidee »
 - Bar/tabac le Signal
 - Bar/ sandwicherie « le Tatoo »
- Une **signalétique renforcée** orientera également le public vers les **autres commerces** situés sur la **place des 4 Saisons** :
 - So Délice
 - Burger Grill 27



COMPTE RENDU DE DÉLÉGATIONS DE M. LE MAIRE

Par délibération n°20/05/02 du 26 mai 2020, le Conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, un certain nombre de ses compétences.

Conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire doit rendre compte à chaque séance du Conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre à ce titre.

MARCHES PUBLICS (Art. L.2122-22 – 4° - Code Général des Collectivités Territoriales)

Décision n° DCM 2024-077 – Marché n° M24_01 relatif aux prestations d'entretien des espaces verts de la commune de Val-de-Reuil - lot 01 – entretien des espaces verts urbains- Attribution

Objet du marché : Prestations d'entretien des espaces verts urbains,

Titulaire : Société ID VERDE, mandataire non solidaire du groupement conjoint ID VERDE SASU / PINSON PAYSAGE NORMANDIE / VALLOIS, sise 193, voie du Futur – BP 325 à VAL-DE-REUIL (27103)

Montant du marché : Offre de base : 1 565 395,34 € HT + PSE 1 : 318 251,30 € HT + PSE 2 420 793,98 € HT

Décision n° DCM 2024-079 – Marché n°M24_01 relatif aux prestations d'entretien des espaces verts de la commune de Val-de-Reuil - lot 02 – Entretien des espaces verts du Parc des Sports - Attribution

Objet du marché : Prestations de d'entretien des espaces verts du parc des Sports

Titulaire : Société TERIDEAL SPARFEL NORMANDIE sise La Forge Moisy à CRESSEVEUILLE (14430)

Montant du marché : Offre de base : 244 300,00 € HT + PSE : 11 752,00 € HT.

Décision n° DCM 2024-082 – Marché n°M24 14 relatif aux travaux de parachèvement de la Rotonde de Val-de-Reuil - Attribution

Objet du marché : Travaux de parachèvement de la Rotonde

Titulaire : SAS BTH sise 9 voie du 10 mai 1981 à VAL-DE-REUIL (27100)

Montant du marché : 47 638,50 € HT.

Décision n° DCM 2024-084 – Marché n°M24 03 relatif au marché d'insertion professionnelle par l'activité économique dans le cadre de prestations de nettoyage manuel des espaces publics - Attribution

Objet du marché : Prestations de nettoyage manuel des espaces publics

Titulaire : ODS PROPRETE sise voie du 10 mai 1981 – PA des Lacs à VAL-DE-REUIL (27100)

Montant du marché : 181 808.96 € HT

Décision n° DCM 2024-085 – Marché n°M2017/04 relatif à l'exploitation maintenance chauffage, ECS, ventilation des installations techniques des bâtiments – Avenant n° 06

Objet de l'avenant : modification du périmètre du marché : ajout de la prise en charge des nouvelles installations techniques (Groupe scolaire Victor Hugo – Eco-crèche des Noés et Crèche du Pivollet)

Titulaire : ENGIE ENERGIE SERVICES – ENGIE SOLUTIONS

Incidence financière : + 33 583.00 € HT soit une augmentation tout avenant cumulé de 13.24 % du montant du marché.

Décision n° DCM 2024-086 – M2020/07 relatif à l'exploitation maintenance des installations de CVC et traitements d'eaux de la piscine municipale de la commune de Val-de-Reuil – Avenant n° 01

Objet de l'avenant : Modification du périmètre du marché : suppression des prestations diverses

Titulaire : ENGIE ENERGIE SERVICES – ENGIE SOLUTIONS,

Incidence financière : Sans.

CONCESSION FUNERAIRE (Art. L.2122-22 – 8° - Code Général des Collectivités Territoriales)

Décision n°DCM-2024-070 : Renouvellement de la concession dans le cimetière communal, Carré T Emplacement 4.

Décision n°DCM-2024-072 : Renouvellement de la concession dans le cimetière communal, Carré T Emplacement 68.

Décision n°DCM-2024-074 : Renouvellement de la concession dans le cimetière communal, Carré T Emplacement 40.

Décision n°DCM-2024-075 : Délivrance de la concession dans le cimetière communal, Carré T Emplacement 27.

Décision n°DCM-2024-076 : Délivrance de la concession dans le cimetière communal, Columbarium n°12 Case 73.

Décision n°DCM-2024-078 : Délivrance de la concession dans le cimetière communal, Rang M Emplacement 742.

Décision n°DCM-2024-080 : Délivrance de la concession dans le cimetière communal, Columbarium A Case n°12.

Décision n° DCM 2024-087 – Abroge et remplace la décision n° DCM-2024-062 – Délivrance de la concession dans le cimetière communal, Rang D Emplacement 65.

Décision n°DCM-2024-089 : Délivrance de la concession dans le cimetière communal, Rang V Emplacement 829.

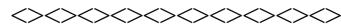
Décision n°DCM-2024-090 : Délivrance de la concession dans le cimetière communal, Rang R Emplacement 787.

FIXATION DES TARIFS DE LIEUX PUBLICS (Art. L.2122-22 – 16°
- Code Général des Collectivités Territoriales)

Décision n° DCM 2024-081 – Abroge et remplace les dispositions de la délibération n°15/12/06 relatives aux tarifs des activités sportives multisports de la commune - Tarifs applicables à compter du 15 décembre 2024.

TARIFS DES PRODUITS COMMUNAUX
ACTIVITES SPORTIVES
Application au 15 décembre 2024

M U L T I S P O R T S	SERVICE	TARIFS	TARIFS HORS
		CASE	CASE
ENFANTS			
	• 1 enfant	55,00 €	100,00 €
	• 1 adulte (seul sans enfant)	80,00 €	150,00 €
	• 2 enfants	80,00 €	150,00 €
	• 3 enfants et +	120,00 €	200,00 €
MASTER			
	• 1 séance/semaine (par année scolaire du 1/09 au 30/06)	30,00 €	50,00 €
	• 2 séances/semaine (par année scolaire du 1/09 au 30/06)	60,00 €	100,00 €
	• 3 séances/semaine (par année scolaire du 1/09 au 30/06)	90,00 €	150,00 €



Délibération N°01

BUDGET PRIMITIF 2025

M. Jean-Jacques Coquelet expose au Conseil municipal :

Le Conseil municipal, lors de la séance du 14 décembre dernier a acté les orientations budgétaires de l'exercice 2025. C'est sur ces bases que le projet de Budget Primitif soumis au Conseil Municipal a été construit.

Les membres du Conseil municipal sont invités à prendre connaissance du budget primitif 2025 et de la note de synthèse des informations financières annexés à la présente délibération.

Le Budget Primitif 2025 proposé au vote s'élève **57 657 000 €** (mouvements d'ordre inclus).

Par section et type de mouvement, le budget primitif 2025 se décompose comme suit :

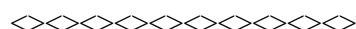
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	32 320 000	36 952 000	15 987 000	11 355 000
Mouvements d'ordre	4 991 000	359 000	4 359 000	8 991 000
TOTAL	37 311 000	37 311 000	20 346 000	20 346 000

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

- **ADOpte** le budget primitif 2025, équilibré avec les écritures d'ordre à la somme de **57 657 000 €**
- **ADOpte** l'ensemble des crédits au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et des opérations pour l'investissement, tel que présenté en annexe.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à procéder, au titre de l'année 2025, à des mouvements de crédits, de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.



Délibération N°02

CRÉATION D'UNE CONVENTION DE MANDAT DE GESTION POUR CONFIER LA PERCEPTION DES RECETTES ISSUES DE L'EXPLOITATION D'UN NOUVEAU SERVICE DE STATIONNEMENT SÉCURISÉ POUR LES VÉLOS, DÉSIGNÉ « LA BOÎTE A VÉLO »

Mme Stéphanie Rousselin expose au Conseil municipal :

Dans le cadre du **Plan Vélo** déployé par la collectivité, une des priorités consiste en la **création de stationnements dédiés** pour les vélos afin d'**encourager leur utilisation comme moyen de transport au quotidien**.

La casse et le vol sont des obstacles placés, hélas, devant cet objectif. Aussi, en complément du déploiement du nombre des arceaux, un nouveau service de parking sécurisé va être déployé sur le domaine public.

Une première consigne de 6 box individuels sera installée sur le parking du CCAS, en raison de sa proximité avec de nombreux équipements et services (cabinet médical, piscine, médiathèque, CCAS, mairie, théâtre, ...) et axes cyclistes (promenade des tilleuls, avenue des falaises). Cette solution de parking innovante, autonome, automatisée et sécurisée, permet le dépôt et le retrait facile et sécurisé des vélos.

La mise en place de cette consigne nécessite **la création d'une plate-forme de réservation et encaissement des abonnements**, service déployé et géré par « **La Ruche à Vélo** », au profit de la Ville. Trimestriellement, le mandataire reversera l'intégralité des recettes perçues à la collectivité. Sa rémunération s'effectuera en fonction des montants perçus, à hauteur de 5% du total des recettes et de 0,25 € sur chaque transaction.

Pour l'usager, il est proposé d'acter la tarification suivante :

- Ticket journée : Gratuit
- Abonnement mensuel : 5,00 €

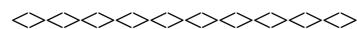
L'usager pourra acheter un ticket ou son abonnement depuis son smartphone via l'application mobile « la Boite à vélo », ou depuis la plate-forme internet.

Sur la base de ces éléments,

- **VU la convention de mandat de gestion confié par la Ville de Val-de-Reuil à la Ruche à Vélos pour la perception des recettes au titre de l'exploitation du service de stationnement sécurisé**
- **VU les conditions générales d'utilisation**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
À l'unanimité**

- **AUTORISE** M. Le Maire ou son représentant à signer la convention de mandat de gestion pour la perception des recettes au titre de l'exploitation du service de stationnement sécurisé à La Ruche à Vélos.
- **INSCRIT** les sommes correspondantes au budget



Délibération n°03

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES – CONVENTIONS D'OBJECTIFS, DE MOYENS ET DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AVEC LES ASSOCIATIONS

Mme Rachida Dordain expose au Conseil municipal,

A l'échelle individuelle, le sport est bénéfique pour la santé, pour la sociabilité, pour l'estime et le dépassement de soi. A l'échelle de la population, le sport favorise les échanges, le vivre ensemble, le respect et la solidarité.

Pour notre Ville, le sport est un vecteur d'attractivité, d'animation, de reconnaissance et de renommée, qui **concerne près des deux tiers de la population** lorsque l'on additionne les licenciés, les dirigeants, les bénévoles, les pratiquants occasionnels et les élèves de nos établissements scolaires.

C'est pourquoi le choix est fait d'y consacrer **d'importants moyens humains, matériels et financiers**, qui ont, entre autres, valu à Val-de-Reuil de se distinguer à divers titres dans le dispositif des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris et d'obtenir le **label « Ville Active & Sportive »** en 2024.

En matière de sport, la Ville poursuit plusieurs objectifs :

- **Favoriser la prévention et l'insertion** des jeunes par le sport ;
- **Maintenir et développer des installations sportives de qualité et de haut niveau**, pour la pratique quotidienne comme pour l'accueil de grands événements ;
- Allier l'ambition de proposer, à la fois, le **sport pour tous et l'excellence pour chacun** ;
- Promouvoir le **bien-être et la santé** ;
- **Soutenir et accompagner** les associations sportives et leurs bénévoles.

Même si la conjoncture des finances publiques réduit les marges de manœuvres et oblige à faire des choix, comme souligné lors du Débat d'Orientations Budgétaires, **Val-de-Reuil réaffirme son soutien aux associations sportives en maintenant l'enveloppe qui leur est dédiée.**

Ce choix s'appuie sur plusieurs volontés : la première, celle de **participer concrètement à l'héritage des Jeux de Paris 2024** ; la deuxième, celle de **répondre à l'engouement que suscitent la qualité de nos équipements** et la rigueur de ceux qui les font vivre ; la troisième, celle de **soutenir les ambitions et les projets** portés par les clubs rolivalois.

C'est ce que la plupart d'entre eux ont affiché dans le dossier de demande de subvention municipale qu'ils ont communiqué. C'est, par ailleurs, ce qui émane des échanges réguliers qu'ils ont avec la Ville.

Le tableau qui figure dans cette délibération recense les montants de subvention proposés pour les associations qui ont fourni un dossier complet.

Il est proposé d'attribuer des subventions exceptionnelles :

- au **FCVR**, dont les équipes se classent parmi les meilleures des championnats dans lesquels elles concourent, qui atteint 525 licenciés pour cette saison et qui envisage l'organisation d'un tournois féminin. Le versement de cette aide exceptionnelle est conditionné à l'organisation de ce tournois ;
- au **VRAC**, au regard de sa situation financière, qui demeure fragile, de l'organisation du Bortis Trail, de la Rolinordik et d'un grand nombre d'événements, et de sa participation active à la vie des jumelages ;
- au **Judo des 2RIV** pour l'aider à faire face aux dépenses qu'il pourrait être amené à supporter pour l'organisation d'un Open de ju-jitsu ou pour l'accueil de judokas français et internationaux lors de stages et de manifestations d'ampleur, contribuant à la renommée du Complexe sportif Léo-Lagrange. Le versement de cette aide exceptionnelle est conditionné à l'organisation effective de ces manifestations ;
- à **l'association de la Motte**, pour l'organisation du concours de sauts d'obstacles. Le versement de cette aide exceptionnelle est conditionné à l'organisation effective de la manifestation.

Conformément aux conventions qui sont soumises et qui figurent en annexe, liant la Ville au FCVR, d'une part, et au VRAC, d'autre part, pour ces deux associations, il est proposé de procéder à un premier versement correspondant à la moitié du montant total de la subvention annuelle. Le solde sera proposé lors d'un prochain conseil municipal, en même temps que les subventions proposées pour les associations qui doivent fournir des compléments pour l'examen de leur dossier. Il convient de noter que les conventions n'étant pas en vigueur, le versement anticipé de 10 000 €, inscrit à l'article 4 de ces deux conventions, n'est pas intervenu en janvier 2025.

Il est également proposé d'aller au-delà de l'obligation légale de souscrire une convention avec les associations qui bénéficient d'une subvention annuelle d'un montant supérieur à 23 000 €, en **engageant toutes les**

associations sportives qui perçoivent une subvention municipale, quel que soit son montant, à signer une convention pluriannuelle d'objectifs, de moyens et de mise à disposition des équipements avec la Ville. L'intégralité des conventions proposées figure en annexe. Chacune tient compte des spécificités de chaque association (discipline, effectifs, masse salariale, usage des locaux, densité du calendrier de compétitions, etc.). Ces conventions formalisent un fonctionnement et une coopération habituels ; elles ne complexifient donc pas le travail des bénévoles. En revanche, elles **renforcent les garanties du bon usage des deniers publics, favorisent l'anticipation et le contrôle, et fixent des objectifs** en termes, entre autres, de performances, de formation, d'implication dans la vie de la cité, d'inclusion, de féminisation, de communication, de comportements éco-responsables, d'occupation des équipements.

Conformément aux directives nationales, pour l'ensemble des associations, **l'octroi d'une subvention municipale est conditionné à la signature, par l'association, de la Charte d'Engagement Républicain des Associations suivant le décret n°2021.1947 du 31 décembre 2021.**

Associations	Montants attribués en 2024	Propositions de subvention de fonctionnement pour 2025	Propositions de subvention exceptionnelle pour 2025	Propositions de versement dès février 2025
Val-de-Reuil Athlétique Club (VRAC)	70 000 €	55 000 €	15 000 €	35 000 €
Football Club Val-de-Reuil (FCVR)	60 000 €	60 000 €	5 000 €	30 000 €
Badminton Val-de-Reuil/Louviers (BVRL)	14 000 €	14 000 €		14 000 €
Détente Basket Val-de-Reuil (DBVR)	13 000 €	13 000 €		13 000 €
Gymnix	5 000 €	5 000 €		5 000 €
Judo des 2 RIV	2 500 € + 1 000 €	3 000 €	2 000 €	3 000 €
Val-de-Reuil Olympique Lutte (VROL)	3 000 €	3 000 €		3 000 €
Pagaie Passion	2 500 €	2 500 €		2 500 €
Val-de-Reuil Tennis-Squash (VRTS)	0 €	2 500 €		2 500 €
Association de la Motte	2 000 €		2 000 €	2 000 €
Théostreet	1 500 €	1 500 €		1 500 €
Club de plongée de Val-de-Reuil (CPVR)	1 500 €	1 500 €		1 500 €
Val-de-Reuil Triathlon	1 500 €	1 500 €		1 500 €
Pleine Form'	700 €	1 000 €		1 000 €
La Détente Gymnastique Volontaire	500 €	500 €		500 €
Pétanque	500 €	500 €		500 €

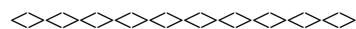
Les élus municipaux qui siègent au sein du Conseil d'administration d'une ou plusieurs associations désignées ci-dessus sont invités à se manifester pour ne pas prendre part au vote de la subvention allouée aux associations dont ils sont membres.

M. Jacques Lecerf, membre du bureau du DBVR a fait connaitre sa volonté de se déporter du vote.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité

- **ATTRIBUE** les subventions aux associations conformément au tableau ci-dessus,
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget 2025,
- **APPROUVE** les termes des conventions, annexées à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces conventions.



Délibération N°04

CULTURE - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES - CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LES ASSOCIATIONS

Mme Aurélie LEFEBVRE expose au Conseil municipal,

La culture est essentielle dans nos vies, tant sur le plan individuel que collectif. Elle façonne l'identité et renforce le sentiment d'appartenance. Source d'apprentissage, elle expose à de nouvelles idées et enrichit la compréhension du monde. Elle stimule la créativité et l'expression, favorise le dialogue. Enfin, elle **permet le rayonnement de la Ville, au-delà de son territoire et renforce son attractivité.**

Pour l'ensemble de ces raisons, **la Ville de Val-de-Reuil en fait à l'instar de l'Éducation, une priorité sur son territoire.**

Cette identité forte et singulière, la Ville l'entretient par la signature de conventions, par **l'octroi de financements, par la mise à disposition de locaux, de matériel ou de moyens de communication.** Elle permet ainsi aux acteurs culturels de la commune de participer à la vie locale, de diffuser leurs actions, créer du lien social et **promouvoir la Culture et la Ville sur son territoire, ainsi qu'au niveau régional voire national.**

L’année 2025 qui débute est une année charnière pour les structures culturelles de la Ville :

- **Changements de Direction pour le Théâtre de l’Arsenal**, pour la Factorie – Maison de Poésie Normandie et pour le cinéma les Arcades,
- **Renouvellement en cours des conventions** liant la Ville, avec l’association Arsenal, avec La Factorie, ainsi que l’association AVEC.

Dans un contexte budgétaire contraint et comme indiqué tant sur le tableau en fin de document que dans les textes des conventions annexées, la Ville fait le choix de **maintenir le volume des subventions jusqu’alors versées à ces structures**.

Année charnière également, par le fait que la Ville souhaite au travers du **Label Ville 100% Éducation – Artistique – Culturelle, décerné par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles)**, auquel elle va concourir, porter à la connaissance de chacun l’engagement et le soutien qu’elle porte, depuis toujours, afin de permettre une **éducation artistique et culturelle de qualité pour 100 % des jeunes de son territoire**.

Le **Théâtre de l’Arsenal**, dont la gestion a été confiée à l’association Arsenal, était dirigée par Dominique Boivin et Jean-Yves Lazennec, depuis son inauguration en 2015 jusqu’à la fin de la saison 2024-2025. Leur action a permis à la Ville d’être rejoints par **l’État, la Région Normandie et le Département de l’Eure pour mettre en place une convention triennale quadripartite d’objectifs et de moyens dès 2019**. Arrivée à son terme, cette convention est en cours de signature qui devrait intervenir dans les toutes prochaines semaines, avec la nouvelle Direction. Il s’agit de **Corinne Licitra**, choisie en fin d’année 2024 par un jury de professionnels, représentant tous les partenaires.

En 2024, **65 représentations** ont été données, **16 200 spectateurs** ont été accueillis dont **5 097 élèves des 1^{er} et 2nd degrés**, lors de séances scolaires. Sur l’année, le **taux de remplissage moyen du théâtre est de 84,61%**. Ce qui, par discipline artistique, représente plus de 93% pour les spectacles de Cirque, plus de 91% pour ceux de Musique et plus de 75% respectivement pour la Danse et le Théâtre. Les Rolivalois ont ainsi pu, au long de l’année, se remémorer la marche pour l’égalité avec la compagnie Nova et le spectacle « 1983 », vibrer avec la compagnie La Vouivre et le spectacle « De bonnes raisons », frissonner avec la compagnie Monstres et le spectacle « Le bruit des Loups », découvrir le Jeune Ballet du Conservatoire de Lyon et rire avec Nora Hamzawi venue en toute fin 2024.

Par délibération en date du 12 février 2024, le Conseil Municipal a autorisé la signature d’un avenant permettant la prorogation de la convention, qui, lui-même est arrivé à son terme fin 2024.

Ainsi, afin de ne pas pénaliser l'action de l'Association et dans l'attente de la signature officielle, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la **signature d'un nouvel Avenant pour l'exercice 2025 et d'octroyer le montant de 580 000 € de subvention** (réparti en trois versements en mars, juillet et novembre 2025).

L'association **Pour Faire briller les Étoiles** gère et organise le cinéma les Arcades. Cette association et la Ville ont eu la douleur de perdre son ancien directeur et figure emblématique, personnalité marquante de la vie rolivaloise, ancien Élu à la Culture, en la personne de Jean-Claude Bourbault en fin d'année 2024. Un hommage lui sera rendu prochainement.

Jérémie Sassin, formé par lui, a relevé le défi et pris sa suite en qualité de directeur du cinéma depuis l'an passé. Le cinéma les Arcades se porte très bien. Il a connu sur 2024 une nouvelle **hausse de sa fréquentation avec plus de 1 000 spectateurs supplémentaires sur l'année portant à 18 250 le nombre total des entrées**. Des séances « Répertoire » sont désormais organisées une fois par mois, présentant d'anciens films « remasterisés ». Les Rolivalois ont ainsi pu redécouvrir « 12 hommes en colère », « La Strada », ou « Les chariots de feu ». Mais, ce sont également **23 soirées spéciales** qui ont été organisées permettant la rencontre avec un artiste, un réalisateur... ou une discussion avec un expert du thème développé par le film. Les collaborations entre structures culturelles rolivaloises se multiplient, le cinéma s'associe avec la Médiathèque pour diverses opérations et notamment le festival « Aventure Manga », avec le Conservatoire, la compagnie Beau Geste, la Factorie ou le Théâtre de l'Arsenal pour des Soirées Spéciales. Enfin, le cinéma participe à plusieurs festivals, « festival de l'Éducation », « festival de l'Encre à l'Écran », festival « This is England ».

Lors du Conseil Municipal du 26 juillet 2023, la signature pour une convention triennale a été autorisée, celle-ci court jusqu'au 31 décembre 2025 et prévoit le versement d'une **subvention annuelle d'un montant de 90 000€** (réparti en trois versements mars, juillet et novembre 2025). Il est, ainsi, proposé au Conseil Municipal d'octroyer ce montant.

La compagnie **Beau Geste**, installée sur l'Île du Roi depuis les années 1990, est dirigée depuis lors par Dominique Boivin, Officier des Arts et des Lettres. Elle permet le rayonnement de la Ville au niveau national et international. Depuis 2004, par conventions successives, la Ville et la Compagnie ont conclu un partenariat afin que cette dernière développe des actions en cohérence avec l'ambition de la Municipalité en matière culturelle. Il est, ainsi, proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature du **renouvellement de cette convention d'Objectifs et de Moyens pour l'année 2025**. Celle-ci prévoit le versement d'une **subvention annuelle d'un montant de 25 000 €** (réparti en deux versements en mars et juillet 2025). Il est, par conséquent, proposé au Conseil d'autoriser la signature de cette nouvelle convention et d'octroyer cette subvention.

Après plus de quarante années passées sur le territoire de la commune, Patrick Verschueren a souhaité, en fin d'année 2024, quitter la direction de la Factorie. Charlène Damour, déjà connue pour l'organisation du Prix CoPo, prix poétique des lycéens qui fêtera cette année sa onzième édition, en assure dorénavant la direction.

Le soutien de la Ville à l'association **Factorie – Maison de Poésie Normandie** a été renforcé par l'engagement de l'État, de la Région Normandie et du Département de l'Eure, à travers la signature d'une convention pluriannuelle quadripartite validée par le Conseil Municipal du 28 mars 2022. Cette convention courrait jusqu'à la fin de l'année 2024. Les partenaires institutionnels sont en cours de discussion pour son renouvellement et sa signature devrait intervenir incessamment. Elle met en avant la qualité des actions menées par l'association sur le territoire qui lui ont permis de devenir la 4e Maison de Poésie de France, après Paris, Lyon et Marseille. **En 2024, plus de 3 800 personnes ont franchi la porte de la Factorie**, pour y passer une soirée, participer à un atelier, ou y suivre une formation. Plus de **500 personnes ont été sensibilisées à la Poésie** au travers des actions déployées et **35 poètes(esses) accueillies en résidence**. La Factorie, c'est aussi une **Poétothèque avec plus de 1600 titres** à disposition de tous, ainsi qu'une **Poétothèque sonore avec plus de 120 poèmes mis en voix**. Des actions, tels « Les Dimanches au bord de l'eau » et le festival « Poésia », complètent le programme de cette structure culturelle dynamique.

La convention triennale prévoit l'octroi d'une **subvention annuelle de 20 000 €**. Afin de poursuivre le festival « Poésia » ainsi que les « Dimanches au bord de l'Eau », l'association sollicite **deux subventions exceptionnelles de 2 000 € chacune**.

Afin de ne pas pénaliser, les actions de l'association, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'un avenant à la précédente convention permettant la prorogation de celle-ci pour l'année 2025. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de cet avenant et d'octroyer une subvention de 20 000 € en trois versements (effectués en mars, juillet et novembre), une **subvention exceptionnelle de 2 000 € pour le festival « Poésia » et une subvention exceptionnelle pour « les dimanches au bord de l'eau »**.

Convaincue que la Lecture et la Lutte contre l'illettrisme représentent des enjeux majeurs pour l'accès à la Culture des jeunes Rolivalois, la Ville de Val-de-Reuil soutient l'**association AVEC** (Association de la circonspection de Val-de-Reuil pour l'Éducation et la Culture). Elle œuvre depuis de nombreuses années sur le territoire et y organise notamment le **« Prix des Incorruptibles »** qui permet à l'ensemble des petits Rolivalois de recevoir les livres sélectionnés, d'en rencontrer les auteurs et d'élire l'ouvrage qui leur semble le meilleur. En 2024, ce sont **83 classes de la commune et près de 1380 Rolivalois**, de la Maternelle au CM2, qui ont, ainsi, pu se prendre au jeu de la critique constructive et la défense de leur choix devant leurs camarades.

La Ville de Val-de-Reuil soutient l'association AVEC au travers de la signature de conventions triennales. La dernière courrait jusqu'à fin 2024, la suivante qui organisera les relations avec l'association jusqu'à la fin 2027, dont le texte se trouve en annexe, prévoit le versement d'une **subvention de 12 000 €**. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature et d'octroyer cette subvention.

L'association **Lire et Faire Lire** et ses **52 bénévoles**, principalement des retraités engagés dans la lutte contre l'illettrisme, sont largement reconnus sur le territoire, tant par les Rolivalois de toutes générations que par les acteurs locaux. Ils prennent part à diverses manifestations organisées par la Ville, interviennent dans les sept écoles et établissements scolaires et entretiennent des liens étroits avec la Médiathèque et la Factorie. L'association sollicite un soutien de la Ville par l'octroi d'une subvention. Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'octroyer cette **subvention de 400€**.

Dénomination de l'association	Proposition de Subvention Annuelle 2025	1 ^{er} trimestre 2025 – <i>Avance sur subvention</i>
ARSENAL	580 000 €	193 000 €
POUR FAIRE BRILLER LES ÉTOILES	90 000 €	30 000 €
Cie BEAU GESTE	25 000 €	12 500 €
LA FACTORIE – MAISON DE POÉSIE / NORMANDIE	20 000 €	7 000 €
LA FACTORIE – MAISON DE POÉSIE / NORMANDIE – Subvention exceptionnelle POÉSIA	2 000 €	
LA FACTORIE – MAISON DE POÉSIE / NORMANDIE – Subvention exceptionnelle DIMANCHES AU BORD DE L'EAU	2 000 €	
AVEC	12 000 €	12 000 €
LIRE & FAIRE LIRE	400 €	400 €
Total	731 400 €	254 900 €

Les élus municipaux qui siègent au sein du Conseil d'administration d'une ou plusieurs associations désignées ci-dessus sont invités à se manifester pour ne pas prendre part au vote de la subvention allouée aux associations dont ils sont membres.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** les subventions aux associations conformément au tableau ci-dessus,
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget 2025,

- **APPROUVE** les termes des conventions, annexées à la présente délibération ;
- **AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer ces conventions.

<><><><><><><><><><><><>

Délibération N°05

LUDOTHEQUE DE VAL-DE-REUIL - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LA SEMAINE DES 4 JEUDIS»

M. Benoît Balut expose au Conseil municipal,

Par convention triennale de partenariat signée pour la période allant du 01/01/2023 au 31/12/2025, la Ville s'est engagée à :

- Mettre à la disposition de l'association « La semaine des 4 jeudis » (Ls4j) un local de 132 m², situé 136 rue Grande 27100 Val-de-Reuil et faisant fonction de ludothèque depuis le début de l'année 2020. Les modalités de ce prêt gratuit sont définies dans un contrat distinct de mise à disposition de locaux, loués par la commune au bailleur social 3F Normanvie ;
- Verser à l'association Ls4j une **subvention annuelle** d'un montant **de 25.000,00 €**.

Conformément à l'article 3 de cette convention d'objectifs et de moyens 2023-2025, la subvention annuelle, dite de fonctionnement, doit être votée chaque année au regard du bilan de l'année précédente. Son versement est effectué en deux fois : un acompte de 10.000,00 € lors du premier trimestre de l'année et le solde de 15.000,00 € au dernier trimestre.

Sur la base de ces éléments et au regard des rapports annuels d'évaluation ainsi que de la mise en perspective des projets d'opérations, le Conseil municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité

- **ATTRIBUE** à l'association « La semaine des 4 jeudis » une subvention de 25.000,00 € dont le versement sera effectué selon les modalités prévues conformément à la convention triennale signée avec la Ville pour la période allant du 01/01/2023 au 31/12/2025 ;
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025 au compte 6574 – subventions de fonctionnement aux associations et aux autres personnes de droit privé.

<><><><><><><><><><><>

Délibération N°06

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX AU BÉNÉFICE DES PERSONNELS DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS - AUTORISATION

M. le Maire expose au Conseil municipal,

En 2025, le Centre d'Incendie et de Secours commun à Val-de-Reuil et à Louviers fête son 20^{ème} anniversaire.

Les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires rattachés à ce Centre sont, comme leur homologues, soumis à la **nécessité de pratiquer des séances d'activités sportives** pour maintenir leur condition physique et faire face à leurs missions, qui exigent force, endurance et agilité. La coordination, l'endurance, la flexibilité et le renforcement musculaire sont développés à travers des activités variées telles que la course, la natation, les sports collectifs et les exercices cardiovasculaires. C'est pourquoi **la Ville met gracieusement à disposition ses équipements sportifs (gymnases, piscine, salles de musculation, terrains extérieurs) pour permettre aux sapeurs-pompiers de s'y entraîner.**

Soucieuse de formaliser les engagements réciproques de la Ville et des sapeurs-pompiers de façon formelle, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Eure a sollicité les services de la Ville pour **inscrire ce partenariat dans une convention pluriannuelle.**

La convention qu'il est proposé d'adopter figure en annexe de la présente délibération.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer cette convention.

<><><><><><><><><><>

Délibération N°07

RENOUVELLEMENT URBAIN – AVENANT 4 A LA CONVENTION DE RENOUVELLEMENT URBAIN.

Mme Fadilla Benamara expose au Conseil municipal,

Le projet de renouvellement urbain du centre-ville de Val-de-Reuil est désormais largement engagé. **85 % des opérations sont lancées.**

Après les constructions d'équipements publics (l'école Victor Hugo et le complexe sportif Léo Lagrange), l'aménagement de la promenade des Tilleuls et du Jardin des Animaux Fantastiques, les réhabilitations du Quartier du Parc, du Hameau de l'Andelle, du quartier Ariane, de la rue du Terpat et de l'Hélianthe entre autres, c'est désormais autour de la Mairie que vont se concentrer les chantiers pendant l'année 2025. Après la démolition de l'immeuble du Pas du Coq, ce sont les immeubles Climuche, Coulis, et l'ancienne pharmacie de la place aux Jeunes qui seront déconstruits pour laisser place à de **nouveaux espaces publics et à des logements neufs**. Le programme de travaux se conclura par l'**aménagement des voiries structurantes** pour parachever la transformation du quartier prioritaire de la politique de la Ville. Tous les chantiers seront lancés au plus tard avant l'été 2026.

La convention de renouvellement urbain qui nous lie à l'ANRU a d'ores et déjà fait l'objet de trois avenants, et un quatrième est soumis à la validation du Conseil Municipal.

Les modifications du projet formalisées par cet avenant ont été présentées en revue de projet et soumises à la validation de l'ANRU et des partenaires du projet en octobre 2022 et en mai 2024. Elles concernent :

- **Le transfert de compétence de l'Agglomération à la Commune pour l'aménagement des voiries structurantes,**
- **L'abandon de la démolition des 21 logements** contigus à la Mairie pour un programme de résidentialisation et de réhabilitation thermique mené par 3F,
- **L'attribution de plusieurs subventions complémentaires** dans le cadre du programme Quartier résilient pour les projets d'amélioration de la gestion de l'eau dans le Jardin des Animaux Fantastiques, d'amélioration de l'école Victor Hugo pour la rendre plus inclusive et écologique, le financement d'un poste d'énergéticien, le financement d'une étude urbaine complémentaire concernant les friches urbaines et commerciales,
- **L'abandon de la réhabilitation de Coulis** pour un programme de démolition et reconstruction de logements neufs,

- **La prise en compte des coûts de relocalisation** des commerces dans le projet de démolition des immeubles I & P situés rue Grande,
- La prise en compte de **l'usage associatif des locaux rénovés** par 3F rue Grande,
- **L'abandon de l'opération de reconstitution de 10 logements sociaux** à la Saussaye par Mon Logement 27,
- **La transformation d'un objectif de reconstitution de l'offre de logements sociaux** en acquisition-amélioration en constructions neuves,
- **L'identification d'une opération de 17 logements sociaux** réalisée par 3F à Igoville comme participant à la reconstitution de l'offre,
- **Le prolongement du financement de l'équipe projet** pour une durée de 2 ans,
- **L'évolution du nombre de logements réhabilités par le Foyer Stéphanais** dans le quartier Voie Blanche après la vente de 3 d'entre eux,
- L'identification d'une parcelle située entre l'immeuble Coulis et l'avenue des Falaises comme **contrepartie foncière** Action Logement.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité :

- **D'AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain de l'Agglomération Seine-Eure sur les communes de Val-de-Reuil et de Louviers.

<><><><><><><><><>

Délibération N°08

RENOUVELLEMENT URBAIN – CONVENTION DE MANDAT DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'AMENAGEMENT DU BALCON URBAIN ET DE LA PLACE DU PAS DU COQ

Mme Fadilla Benamara expose au Conseil municipal,

Dans le cadre de son programme de renouvellement urbain, la commune de Val-de-Reuil s'est engagée dans la requalification de ses espaces publics paysagers. L'aménagement de la promenade des Tilleuls, de la

place au Temps Libre et la transformation du jardin des Animaux Fantastiques en parc urbain a constitué la première phase de ce vaste projet. **Deux opérations restent à réaliser : l'aménagement de la place du Pas du Coq et la création d'un balcon urbain depuis la Place aux Jeunes.**

Ces opérations nécessitent d'abord la démolition des immeubles de 3F Normanvie dont les travaux sont en cours. Le foncier nécessaire sera libéré à l'été 2025.

La commune s'était dotée d'une maîtrise d'ouvrage délégée pour procéder à l'ensemble de ces travaux d'aménagement des espaces publics paysagers. Une convention de mandat avait été signée avec Normandie Axe Seine en juin 2020. **Cependant, l'assemblée générale extraordinaire de la Société Public Local Normandie Axe Seine du lundi 18 novembre 2024 a actée sa dissolution.**

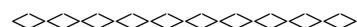
Pour assurer la seconde phase de travaux, comprenant le balcon urbain et la place du pas du Coq, la Ville souhaite se faire assister dans la conduite de l'opération en établissant une **nouvelle convention de mandat délégation de maîtrise d'ouvrage avec la SEM Eure Aménagement Développement**. L'enveloppe financière prévisionnelle et le montant du mandat s'élève à 1 917 901€ HT dont 38 000 € HT dédié à la rémunération du mandataire.

Un maître d'œuvre avait été désigné afin d'assurer la totalité des opérations de travaux dans le cadre du mandat signé avec la Société Public Local Normandie Axe Seine. **Dans le contexte d'une dissolution, la collectivité demeure contractuellement engagée envers le maître d'œuvre.** Ainsi, il nécessaire de reprendre la mission de suivi de la maîtrise d'œuvre initialement assuré par la Société Public Local Normandie Axe Seine et de la transférer à la SEM Eure Aménagement Développement.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant de transfert entre la SPL Normandie Axe Seine et l'entreprise EAD, permettant d'assurer le suivi de la mission de la maîtrise d'œuvre.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer la convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage confiée par la Commune à l'entreprise EAD pour l'aménagement du balcon urbain et la place du Pas du Coq et ses éventuels avenants.



Délibération N°09

REGLEMENT D'ATTRIBUTION POUR LA CREATION DU DISPOSITIF « COUP DE POUSSE : *un arbre dans mon jardin, un arbre pour la ville* ».

M.me Anne-Cécile Vincent expose au Conseil municipal :

Face à l'urgence climatique et à l'effondrement de la biodiversité, la Ville de Val-de-Reuil s'est engagée dans une démarche labellisée de « **Territoire Engagé pour la Nature** » dont l'action prioritaire vise à **augmenter la couverture arborée de son territoire**, afin de contribuer au bénéfice collectif de rafraîchissement de la ville, d'amélioration de la qualité de l'air, du cadre de vie, de lutte contre les inondations et de préservation de la biodiversité.

Afin que les habitants soient moteurs de cette action, **la Ville met en place une aide financière pour accompagner la végétalisation du territoire jusque dans les parcelles privatives**. En effet, ces espaces offrent un potentiel inédit de renaturation, vecteur de continuité écologique.

Est éligible à l'attribution du « *Coup de Pousse* » toute personne physique majeure dont la résidence principale se situe sur le territoire de Val-de-Reuil. La prime est réservée aux maisons individuelles avec jardin, qu'on soit propriétaire ou locataire. Dans ce dernier cas, une autorisation du propriétaire devra être fournie.

Cette aide est accordée sans condition de ressource, dans la limite d'une demande par foyer, pour l'achat d'un arbre ou d'un arbuste, selon une liste d'essences locales définie au règlement d'attribution.

Le montant de l'aide financière octroyée par la Ville est plafonné à 80% du prix d'achat (TTC), dans la limite maximale de 70€ TTC, et un budget global de 3 000 euros pour l'année 2025.

Le détail des conditions d'attribution est défini dans le règlement. Tout attributaire s'engagera à respecter le Guide des bonnes pratiques annexé au règlement.

Les dossiers de candidature seront à transmettre via le site internet de la mairie. La première période de mise en place sera **du 17 février au 31 mars 2025**. Ce dispositif pourra être reconduit chaque année, dans la limite du budget annuel voté en Conseil Municipal.

Sur la base de ces éléments,

- **VU le règlement d'attribution du « Coup de Pousse »**

**le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité**

- **AUTORISE** M. Le Maire ou son représentant à créer le dispositif « Coup de Pousse » selon les conditions définie au règlement d'attribution.
 - **INSCRIT** les sommes correspondantes au budget

Mme Anne-Cécile Vincent souhaite ajouter une information au sujet du renouvellement du dispositif « explorateur de nos quartiers ». Ce dispositif, ouvert à tous, permet la découverte de la faune et de la flore de notre Ville. Les questionnaires seront à disposition des habitants, dans les accueils des services de la Ville, ainsi que dans les écoles jusqu'à fin mai. M. le Maire suggère de déposer également des questionnaires chez les commerçants.

Délibération N°10

PARCS ET JARDINS : CREATION DE DEUX POSTES DE GARDIEN ET ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT DE FONCTION POUR OCCUPATION PRECAIRE AVEC ASTREINTE

M. le Maire expose au conseil municipal :

La Ville de Val-de-Reuil attache une grande importance à **l'entretien et à la valorisation de ses espaces publics**, qui jouent un rôle central dans le cadre de vie de nos habitants. Nos parcs et jardins, en particulier, contribuent à l'épanouissement des Rolivalois et il est essentiel de garantir leur accessibilité, leur sécurité, ainsi que leur entretien de manière régulière et rigoureuse.

Parmi ces espaces, **le jardin des animaux fantastiques et le jardin sportif**, situés en cœur de Ville, sont particulièrement appréciés des promeneurs et des sportifs. Ces deux sites nécessitent une surveillance constante pour préserver leur qualité et garantir la sécurité de leurs usagers.

Afin de répondre à ce besoin, il apparaît nécessaire de **créer de deux postes de gardien des parcs et jardins**. Ces gardiens seront chargés de veiller au bon état de ces espaces, de prévenir toute dégradation ou comportement nuisible, et d'assurer une présence rassurante pour les visiteurs.

Pour garantir une présence continue sur ces sites, notamment en dehors des horaires habituels de travail, il est indispensable d'attribuer **un logement de fonction**, dans le cadre d'une convention d'occupation précaire avec astreinte, à l'un des gardiens des parcs et jardins. Cela permettra de répondre rapidement aux besoins de sécurité, d'assurer une surveillance effective et de renforcer la réactivité face à toute situation urgente.

Par délibération du 8 octobre 2018, le conseil municipal a fixé **la liste des emplois bénéficiaires d'un logement de fonction**. Il convient d'actualiser cette dernière en y intégrant ce nouveau logement.

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.311-1, L.313-1, L.332-8 et L.332-14 ;
- **Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20 ;
- **Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 7-1 ;
- **Vu** l'article 21 de la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 modifiée relative à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes ;
- **Vu** le décret n° 2012-752 du 9 mai 2012 modifiant le code général de la propriété des personnes publiques (articles R 2124-64 et suivants) portant réforme du régime de concessions de logement ;
- **Vu** l'arrêté du 22 janvier 2013 relatif aux concessions de logement accordées par nécessité absolue de service et aux conventions d'occupation précaire avec astreinte pris pour l'application des articles R. 2124-72 et R. 4121-3-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

**Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

- **AUTORISE** la création, à compter du 12 février 2025, de deux postes permanents de gardien des parcs et jardins, de catégorie C de la filière technique au grade d'adjoint technique ; que ces postes puissent être pourvus par des agents contractuels de droit public à défaut de candidatures de fonctionnaires ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à définir les conditions de recrutement et à signer les actes afférents ;
- **APPROUVE** la modification de la liste des bénéficiaires des logements de fonction en y intégrant le poste de gardien des parcs et jardins ;
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants.

<><><><><><><><><>

Délibération N°11

MISE EN PLACE D'UNE CHARTE DE BON USAGE DES RESSOURCES INTERNES TÉLÉPHONIQUES ET NUMÉRIQUES DE LA COMMUNE DE VAL-DE-REUIL ET DU C.C.A.S.

M. Ousmane Ndiaye expose au Conseil Municipal :

La commune met en œuvre un **système d'information et de communication** nécessaire à l'exercice de ses missions, comprenant notamment un réseau informatique et téléphonique. **Il permet à l'ensemble des agents de disposer de moyens de communication électronique et de ressources informatiques, informationnelles, numériques et technologiques.** En mars 2024, un directeur des Usages du Numérique a été recruté afin de coordonner ces moyens.

Les différents outils technologiques utilisés offrent aux agents une grande ouverture vers l'extérieur. Cette ouverture peut apporter des améliorations de performances importantes si l'utilisation des outils technologiques est faite à bon escient et selon certaines règles.

A l'inverse, une mauvaise utilisation de ces outils peut avoir des conséquences extrêmement graves. Ils augmentent les risques d'atteinte à la confidentialité, de mise en jeu de la responsabilité, d'atteinte à l'intégrité et à la sécurité des fichiers de données personnelles (virus, intrusions sur le réseau interne, vols de données).

Les collectivités, dont la nôtre, sont de plus en plus exposées aux cyberattaques, qui ont des conséquences potentiellement très préjudiciables. **La commune a d'ailleurs été victime d'une telle attaque en septembre dernier, ce qui a conduit la Direction des Usages du Numérique à renforcer ses politiques de sécurité.**

La sécurité informatique repose également sur la mobilisation de tous, en faisant preuve d'une vigilance constante et en observant des règles d'utilisation des outils informatiques.

Pour encadrer cette démarche, **une Charte du Bon Usage des Ressources Internes Téléphoniques et Numériques** a été rédigée. Ce document formalise les principes légaux et de sécurité relatifs à l'utilisation des systèmes d'information et de communication au sein de la collectivité et du CCAS.

Cette charte s'applique à tous les agents, quel que soit leur statut, y compris le personnel temporaire. Dès son entrée en vigueur, chaque agent se verra remettre un exemplaire de la charte, qu'il devra lire attentivement et signer pour **s'engager à en respecter les dispositions.**

En cas de non-respect des règles énoncées, des sanctions pourront être prises, allant du retrait de l'accès aux outils numériques et téléphoniques à des mesures disciplinaires, voire des sanctions pénales, en fonction de la gravité des manquements.

Sur la base de ces éléments,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
 - **Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 sur l'informatique, les fichiers, les libertés,
 - **Vu** la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal,
 - **Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
 - **Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
 - **Vu** la loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique,
 - **Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique,
 - **Vu** le règlement européen de protection des données personnelles (RGPD) du 27 avril 2016,
 - **Vu** l'avis favorable du Comité Social Territorial lors de sa séance du 13 novembre 2024,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité**

- **APPROUVE** le projet de charte de bon usage des ressources internes téléphoniques et numériques annexé à la présente délibération,
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. le Maire souhaite rendre hommage à Mme Evelyne Gardien, décédée le 02 avril 2025 à l'âge de 81 ans. Madame Gardien a fait partie pendant longtemps de l'équipe des ATSEM du Pivollet et qui est malheureusement décédée.

Une minute de silence est respectée en sa mémoire

Délibération N°12

TABLEAU DES EFFECTIFS – ACTUALISATION

M. le Maire expose au conseil municipal :

Conformément au Code Général de la Fonction Publique, l'article L. 313-1, les emplois permanents de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Les emplois permanents des Collectivités Territoriales sont, conformément aux termes de l'article L. 311-1 occupés par des fonctionnaires, sauf dérogation prévue par une disposition législative.

Dans la continuité de la réalisation du tableau des effectifs, des modifications sont à prévoir dans le cadre de départs (fin de détachement, retraite), recrutements d'agents en contrat de 3 ans, et mise en stage.

- **Modifications du tableau des effectifs suite à départ et mutation interne :**

Date d'effet	Ancien grade	Nouveau grade
01/03/2025	Adjoint technique	Adjoint administratif
25/03/2025	Adjoint technique principal de 2ème classe	Agent de maîtrise

- **Modifications du tableau des effectifs suite à Recrutement :**

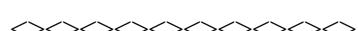
Date d'effet	Ancien grade	Nouveau grade
01/03/2025	Ingénieur	Technicien

Sur la base de ces éléments

- **Vu** le Code Général de la Fonction Publique ;
- **Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale
- **Vu** le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité**

- **APPROUVE** les modifications du tableau des effectifs, telles que définies ci-dessus.



M. le Maire informe l'assemblée que la prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 1^{er} avril 2025.

◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇

M. le Maire lève la séance à 21h00

Le secrétaire de séance

Le Maire
Président de séance